



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission devra

se prononcer après examen : statistiques agricoles

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande de la Commission de statistique à sa trente-septième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les faits récents survenus dans le domaine des statistiques agricoles, les problèmes qui se posent et les plans pour l'avenir. Le rapport décrit les fonctions élémentaires de la base de données statistiques modernisée, FAOSTAT, et de la nouvelle base de données consacrée aux pays, CountrySTAT, le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010, les travaux portant sur les classifications agricoles, et les initiatives visant à améliorer la couverture, la qualité et l'échange des statistiques agricoles. La Commission est invitée à prendre connaissance des faits nouveaux, à exprimer ses vues sur l'état des statistiques agricoles et à formuler des conseils concernant les orientations et activités futures.

* E/CN.3/2007/1.

** *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. I, sect. B.*



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les statistiques agricoles

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. État des statistiques alimentaires et agricoles et nouveaux problèmes	2–4	3
III. La nouvelle base de données FAOSTAT et ses versions nationales, CountrySTAT	5–23	3
A. La nouvelle base de données FAOSTAT	5–15	3
B. CountrySTAT et RegionSTAT	16–23	5
IV. Nouvelles classifications agricoles	24–33	7
A. Contributions de la FAO à la révision de la Classification centrale de produits, de la Classification internationale type par industrie et de la Classification internationale type des professions	25–29	7
B. Examen et mise à jour de la liste d'intrants et de produits agricoles	30–31	8
C. Adoption des classifications internationales dans le Programme mondial du recensement de l'agriculture	32–33	8
V. Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010	34–36	9
VI. Qualité des statistiques agricoles	37–39	9
VII. Utilisation de la norme SDMX dans le domaine des statistiques agricoles	40–44	10
VIII. Coordonnateurs pour les questions relatives aux statistiques agricoles dans les pays : ministères ou bureaux nationaux de statistique?	45–46	11
IX. Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par la FAO	47–49	11
X. Renforcement des capacités et des partenariats dans le domaine des statistiques agricoles	50–53	12
XI. Faits nouveaux concernant les statistiques de la pêche	54–59	13
XII. Faits nouveaux dans le domaine des statistiques forestières	60–63	15
XIII. Statistiques relatives aux ressources	64–66	16
XIV. Statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture	67	16
XV. Groupe consultatif international sur les statistiques agricoles	68–71	17
XVI. Quatrième Conférence internationale sur les statistiques agricoles	72–74	18
XVII. Points sur lesquels la Commission est invitée à se prononcer	75	18

I. Introduction

1. Le présent rapport actualise les éléments d'information présentés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la Commission de statistique à sa trente-quatrième session en 2003 (E/CN.3/2003/11). On y trouve une description des faits nouveaux survenus dans le domaine des statistiques alimentaires et agricoles depuis 2003. L'accent y est mis sur les principaux changements relatifs au champ d'application, à la compilation et à la diffusion des statistiques agricoles et sur les nouveaux problèmes et programmes qui présentent un intérêt direct pour les États membres.

II. État des statistiques alimentaires et agricoles et nouveaux problèmes

2. L'agriculture demeure une activité économique importante pour la population de nombreux pays. Près de 45 % de la population mondiale vivent en zones rurales et tirent leur subsistance de l'agriculture. L'agriculture représente près de 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et quelque 7 % du commerce mondial. Ces pourcentages sont encore plus élevés dans bien des pays en développement.

3. Traditionnellement, les statistiques agricoles ont porté sur les aspects relatifs à l'offre et aux producteurs et négligé ceux touchant la demande et les consommateurs. En outre, elles étaient établies sans lien direct avec le reste du système statistique et limitées aux aspects nationaux. Le moment est venu d'adapter les statistiques agricoles, au vu de l'évolution du secteur agricole et des nouveaux problèmes, contraintes et occasions. Il faut tout particulièrement intégrer les statistiques relatives à la demande, à l'offre et aux marchés, et emboîter les statistiques agricoles dans le reste du système statistique national dans un premier temps et dans les systèmes statistiques internationaux dans un deuxième temps.

4. Par intégration, on entend l'utilisation de classifications et de définitions communes, l'adoption de normes d'échange de données et métadonnées, et l'utilisation de bases théoriques intégrées. On entend aussi un élargissement du champ d'application et de la couverture des statistiques agricoles, avec l'établissement de liens entre l'agriculture et la ruralité, les ressources et la production, la production et la consommation, la production primaire et l'industrie agroalimentaire, la production nationale et le commerce, et l'agriculture et le reste de l'économie.

III. La nouvelle base de données FAOSTAT et ses versions nationales, CountrySTAT

A. La nouvelle base de données FAOSTAT

5. En juillet 2006, la Division de la statistique de la FAO a mis à la disposition du public sa nouvelle base de données statistiques, FAOSTAT, qu'elle a entièrement remaniée. Lancés il y a trois ans, les travaux de remaniement visaient à assurer la pérennité de l'un des systèmes d'information les plus importants pour l'Organisation puisqu'il contribue à l'objectif stratégique de collecte, d'analyse,

d'interprétation et de diffusion de données relatives à l'alimentation, à l'agriculture et à la nutrition. De nouvelles fonctions et de nouveaux ensembles de données sont devenus disponibles en décembre 2006 dans le cadre du programme de mise à jour semestrielle.

6. La nouvelle version de FAOSTAT offre de nouvelles fonctions de compilation, de validation, d'estimation et d'analyse de données et un système intégré de métadonnées statistiques centralisées. Elle se fonde sur des méthodes statistiques révisées, qui garantissent l'application cohérente de normes de qualité. Elle propose également un mécanisme perfectionné de consultation des données. Lors du remaniement de FAOSTAT, on a veillé à choisir une plate-forme technique que l'on pourra continuer à exploiter à moyen terme et qui est comparable à celles utilisées à l'échelon international.

7. **Structure.** La nouvelle architecture de FAOSTAT repose sur une base de données centrale, qui contient un ensemble de données cohérent et des modules thématiques détaillés. La base de données centrale constitue un ensemble de données complet et intégré, qui couvre tous les sujets et tous les pays et qui fournit une série chronologique portant sur un ensemble de biens normalisés de 1990 à nos jours.

8. La base de données centrale et le nouvel *Annuaire statistique de la FAO* partagent les mêmes bases théoriques en ce qu'il est possible d'extraire et de combiner les données concernant une série de pays ou de biens pour tous les domaines. Qui plus est, les différents composants de l'ensemble de données sont symétriques et peuvent être combinés les uns avec les autres, ce qui permet d'obtenir de nombreux indicateurs composites.

9. Cela signifie également que la couverture de l'ensemble de données central est censée être complète, ce qui explique que la liste des biens figurant dans cet ensemble soit légèrement plus ramassée (liste agrégée) que la liste de biens en marge du module central. Afin d'obtenir un ensemble de données complet, on a eu recours à des techniques d'estimation avancées telles que l'entropie maximale et les estimateurs bayésiens de densité a posteriori. En ce qui concerne les bases de données satellites, elles contiennent les séries chronologiques à long terme réunies depuis 1961 et présentées dans un format correspondant à celui de la nouvelle classification fondée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (le « Système harmonisé »).

10. **Bases théoriques.** Les cadres statistiques intégrés sont au cœur de FAOSTAT et se composent comme suit :

- Comptes disponibilité utilisation et bilans alimentaires (production, commerce, utilisations non alimentaires et consommation)
- Ressources (disponibilité des intrants, commerce des intrants et utilisation des intrants)
- Prix (prix des intrants, prix à la production, prix à la consommation et prix des exportations et des importations)
- Commerce (quantités, valeur des échanges et prix unitaire)
- Valeur ajoutée (intrants, production, prix des intrants et prix à la production)
- Sécurité alimentaire (offre alimentaire et demande alimentaire)

11. **Métadonnées.** FAOSTAT s'est enrichi d'une fonctionnalité majeure avec l'ajout de métadonnées structurées, complètes et centralisées. Le système de métadonnées permet de gérer FAOSTAT en fournissant des procédures et mécanismes qui évitent de collecter et de gérer des métadonnées faisant double emploi, éliminent les anomalies et facilitent la consultation de nombreuses métadonnées pour chaque élément de données. On a mis au point un répertoire centralisé de métadonnées et des méthodes et modules descriptifs normalisés. L'équipe chargée de FAOSTAT collabore activement avec l'Initiative d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX) et a veillé à faire correspondre la terminologie utilisée dans le système de métadonnées de FAOSTAT avec le vocabulaire commun des métadonnées (MCV). Elle s'est appuyée pour cela sur les travaux intensifs consacrés à la mise au point du système électronique concernant la collecte, la diffusion et la qualité des données agricoles (système ABCDQ) et sur les initiatives lancées par tous ceux qui s'intéressent aux métadonnées statistiques à l'échelon international.

12. **Classification.** La version précédente de FAOSTAT reposait sur une liste de biens qui répondait aux besoins propres aux statistiques relatives à la production agricole et qui s'inspirait de la Classification type pour le commerce international. La FAO adaptait cette liste lorsque cela s'imposait, la plupart du temps pour la rendre plus détaillée. Elle a organisé une réunion d'experts sur les classifications agricoles en août 2004, au cours de laquelle il a été recommandé de grouper les biens selon les classifications internationales communément utilisées. L'Organisation a donné suite à cette recommandation en adoptant une démarche fondée sur le Système harmonisé. Étant donné que le Système harmonisé, la Classification centrale de produits (CPC), la Classification type pour le commerce international (CTCI) et la liste de FAOSTAT cadrent les uns avec les autres, il est désormais possible de faire des comparaisons entre la CPC et la liste de FAOSTAT en passant par le Système harmonisé.

13. **Diffusion.** La stratégie de diffusion des données issues de FAOSTAT repose sur les éléments ci-après : a) les besoins des utilisateurs de données; b) les nouvelles fonctionnalités du système statistique; c) les nouvelles technologies et tendances mondiales en matière de diffusion de l'information. Les perfectionnements apportés au portail de FAOSTAT offrent de nouvelles possibilités aux utilisateurs qui mènent des travaux analytiques.

14. Les utilisateurs du portail de FAOSTAT peuvent choisir les données et métadonnées dont ils ont besoin, consulter en ligne l'information sélectionnée ou la télécharger. Des fonctions permettant d'afficher les métadonnées et les données (tri, agrégation et filtres) et de les consulter sous différentes formes (tableaux, diagrammes, cartes) sont également disponibles.

15. Avec le portail de FAOSTAT, la FAO entend ouvrir l'accès à toutes les statistiques alimentaires et agricoles produites par elle-même ou par d'autres organisations internationales et organismes nationaux et offre pour ce faire de nombreux renvois et liens hypertexte.

B. CountrySTAT et RegionSTAT

16. Les États membres ont demandé à la FAO de les aider à mettre au point leurs propres systèmes d'information statistique sur l'alimentation et l'agriculture afin de

faciliter la compilation, le traitement et la diffusion de statistiques de haute qualité reposant sur des méthodes statistiques éprouvées. La FAO a accédé à cette demande en déclinant FAOSTAT en versions régionales, RegionSTAT, et en versions nationales, CountrySTAT. Les bases de données CountrySTAT sont conçues pour aider les pays à harmoniser et organiser l'information statistique relative à plusieurs domaines touchant l'alimentation et l'agriculture aux échelons national et sous-national.

17. **Structure.** Le module statistique central décrit plus haut est commun à CountrySTAT et FAOSTAT et donne aux utilisateurs des deux systèmes la possibilité de comparer les données annuelles relatives à divers pays et divers domaines. Dans CountrySTAT, une série de modules thématiques offre une couverture complète des besoins statistiques des pays pour les différents biens considérés. Ces modules, appelés modules satellites, regroupent des données détaillées organisées selon des critères géographiques et temporels. Des fonctions permettant de grouper les données à des niveaux thématiques plus élevés font partie intégrante des bases CountrySTAT.

18. **Technologie.** La technologie qui sous-tend CountrySTAT repose en partie sur l'ensemble de logiciels PC-Axis, qui a été mis au point et est utilisé par les cinq pays nordiques et a été adopté par 21 bureaux nationaux et internationaux de statistique dans le monde. L'équipe chargée de CountrySTAT a enrichi cet ensemble de logiciels avec son propre cadre statistique relatif à l'alimentation et à l'agriculture et l'a adapté aux besoins des pays en développement. Les utilisateurs de PC-Axis ont formé un groupe de travail, lequel tient des réunions annuelles et s'est doté d'un mécanisme d'appui technique et de remontée de l'information à l'échelon international. Les logiciels PC-Axis sont ouverts afin d'en faciliter l'adaptation, et d'un prix abordable, en particulier pour les pays en développement.

19. En mettant en place un réseau international de bases de données CountrySTAT, la FAO se propose de collecter et de synchroniser l'information statistique sur l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national et sous-national, de promouvoir l'utilisation de normes statistiques internationales comme le Système harmonisé étendu, la norme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX-ML, version 2.0) et le système de classification par divisions administratives (Global Administrative Unit Layers – GAUL), et de renforcer les capacités institutionnelles à l'appui de ces normes.

20. **Faisabilité.** L'équipe chargée de CountrySTAT a mené à bien trois études de faisabilité en 2005, en partenariat avec le Comité national de statistique du Kirghizistan, le Bureau central de statistique du Kenya et le Service de statistique du Ghana. La FAO a formé une bonne trentaine d'experts nationaux et a lancé des projets CountrySTAT avec l'aide de 15 bureaux nationaux de statistique. Ces bases de données nationales fourniront des renseignements statistiques aux décideurs, mais aussi aux chercheurs, aux organismes internationaux et à d'autres utilisateurs.

21. **RegionSTAT.** La FAO a également élaboré une version intermédiaire entre CountrySTAT et FAOSTAT, RegionSTAT, qui partage le module central et des éléments des modules nationaux qui présentent un intérêt pour un groupe homogène d'États membres dans la région visée. Trois projets RegionSTAT sont actuellement mis en œuvre.

22. **SDMX.** La Division de la statistique de la FAO a adapté la norme SDMX-ML, version 2, en mettant au point une définition de la structure des données (ou famille clef) applicable au domaine de l'alimentation et de l'agriculture, au moyen de laquelle elle a procédé à des essais d'échange de données et de métadonnées semi-automatisés entre CountrySTAT et RegionSTAT. Le projet pilote a été l'occasion d'affiner la version de la norme SDMX utilisée avec CountrySTAT. On trouvera plus de détails à ce sujet à la section VII du présent rapport.

23. La FAO se propose de nouer des partenariats et des alliances stratégiques dans le cadre du programme CountrySTAT afin d'affiner et d'appliquer sa nouvelle politique sectorielle dans le domaine des statistiques alimentaires et agricoles. Si ses efforts sont couronnés de succès et que les pays lui en font la demande, l'Organisation prévoira de nouveaux modules analytiques dans le programme de travail pour 2007 et 2008 aux fins de l'analyse et du suivi des politiques sectorielles et élargira le programme CountrySTAT à de nouveaux pays. Elle devra alors mobiliser de nouvelles ressources et revoir ses plans de travail. Elle examine actuellement la possibilité d'obtenir un financement multilatéral de la part des principaux organismes internationaux de développement.

IV. Nouvelles classifications agricoles

24. À sa trente-cinquième session, la Commission de statistique a proposé que la FAO joue un rôle de chef de file dans le domaine des classifications agricoles. La FAO a fait porter ses efforts sur trois fronts : formulation de propositions pour la Classification centrale de produits, la Classification internationale type par industrie (CITI) et la Classification internationale type des professions (CITP), mise à jour de la liste d'intrants et de produits agricoles, et application des classifications internationales au Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010.

A. Contributions de la FAO à la révision de la Classification centrale de produits, de la Classification internationale type par industrie et de la Classification internationale type des professions

25. Consciente que les structures de la Classification centrale de produits et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité n'étaient pas adaptées aux besoins des statistiques agricoles, problème signalé depuis longtemps, la FAO a formulé des propositions en vue de la mise à jour de ces deux classifications, en coopération étroite avec le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et son Sous-groupe technique, d'autres organisations internationales et régionales et des pays membres.

26. Les propositions de la FAO étaient fondées sur une étude minutieuse et des consultations approfondies avec des experts et spécialistes de plusieurs départements et divisions. Les éléments proposés par la FAO concernant la CPC, par exemple, correspondaient à ceux compilés et diffusés dans FAOSTAT et utilisés par les chercheurs et les décideurs depuis plus de 45 ans.

27. Avec l'adoption de la proposition de la FAO concernant la CPC, complétée par des observations émanant des pays, la nouvelle version de la CPC correspond

davantage aux réalités et aux besoins en matière de statistiques agricoles. Quelque 200 éléments y ont été ajoutés dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'alimentation. Les structures, les notions et les définitions ont également été affinées et s'accompagnent de toutes les données nécessaires à leur mise en œuvre. Les nouveaux éléments ont trait aux produits agricoles qui jouent un rôle important dans la lutte contre la faim et l'atténuation de la malnutrition dans les domaines de la production, de la distribution, de la consommation et de la nutrition.

28. De même, la nouvelle CITI répond à la demande des nombreux pays qui souhaitaient disposer d'une ventilation plus détaillée concernant les cultures et l'élevage, accorder plus d'importance à la production de semences et de plants, et préciser le contenu de la classe consacrée au traitement des semences et à la production de semences pour les fleurs, les arbres fruitiers et les légumes.

29. Au début de 2005, la FAO a transmis une proposition relative à la CITP 88 au Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue d'améliorer la classification des professions dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. La FAO collabore étroitement avec l'OIT afin de passer en revue le projet définitif de structure et de l'adapter aux besoins de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

B. Examen et mise à jour de la liste d'intrants et de produits agricoles

30. Dans le cadre du projet de modernisation de FAOSTAT, la FAO a soigneusement examiné et révisé sa liste de produits agricoles. Elle s'est tout spécialement attachée à assurer la continuité des séries chronologiques de FAOSTAT et la cohérence de la structure de cette base de données avec les classifications internationales, s'appuyant pour cela sur le tableau de correspondance entre la liste de biens figurant dans FAOSTAT, la CPC et le Système harmonisé. Elle a ainsi dressé une liste de quelque 200 produits alimentaires primaires en vue de l'établissement des statistiques et indicateurs relatifs aux bilans alimentaires et aux comptes disponibilité utilisation, qui jouent un rôle majeur dans le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La FAO a choisi les produits en fonction de leur valeur nutritionnelle, des quantités et des prix et s'est servie des mêmes définitions, contenus et titres que ceux figurant dans le Système harmonisé.

31. La FAO a ajouté les intrants agricoles (machines agricoles, engrais et pesticides) et les travailleurs agricoles à la liste afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux domaines statistiques et de l'élargissement des domaines existants.

C. Adoption des classifications internationales dans le Programme mondial du recensement de l'agriculture

32. L'ajout des propositions de la FAO dans les nouvelles versions de la CITI et de la CPC a véritablement facilité l'incorporation de ces classifications dans le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010.

33. On s'est en effet servi des notions et principes retenus dans le Système de comptabilité nationale et la CITI afin de définir les unités de recensement agricoles, les activités agricoles et le champ d'application des recensements lors de la mise au point du Programme mondial du recensement de l'agriculture. Pour la première fois, la FAO a établi une liste de cultures fondée sur les principes et les structures de la CPC et de la CITI. La classification indicative des cultures, la classification des animaux d'élevage et la classification des machines et équipements dans le Programme mondial sont désormais parfaitement compatibles avec la CITI et la CPC.

V. Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010

34. Les recensements de l'agriculture sont au cœur du système national de statistiques alimentaires et agricoles, mais ils sont fréquemment menés en marge du reste du système statistique national.

35. Le Programme mondial mis au point par la FAO pour la série de recensements agricoles qui se dérouleront entre 2006 et 2015 vise à remédier à ce problème et met l'accent sur le fait que les données issues des recensements peuvent servir de référence dans le système des statistiques agricoles et de cadre dans lequel inscrire les enquêtes par sondage. On y considère également que certains pays pourraient souhaiter combiner le recensement de l'agriculture avec celui de l'aquaculture ou élargir le champ d'application du recensement de l'agriculture de façon à collecter des données supplémentaires sur les ménages qui ne font pas partie des producteurs agricoles lorsque l'on a besoin de réunir des données socioéconomiques sur un sous-ensemble particulier de la population, comme la population rurale.

36. Dans le cadre du Programme, on examine également la relation entre le recensement de l'agriculture, le recensement de la population et d'autres recensements et on recommande aux pays de s'intéresser de près aux moyens de coordonner les différentes activités de recensement national afin de mieux tirer parti de l'effet de synergie et de prêter plus d'efficacité et d'utilité à des opérations statistiques de grande ampleur. On retrouve la même démarche dans la deuxième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* (à paraître).

VI. Qualité des statistiques agricoles

37. La FAO a présenté ses travaux sur les principes régissant la qualité des données et les systèmes de suivi de la qualité et de communication de l'information correspondante dans le cadre de réunions internationales et des conférences consacrées à la qualité des données par le Comité de coordination des activités de statistique. Elle a mis l'accent sur la mise au point de systèmes qui montrent à quel point la qualité des données dépend des fournisseurs et utilisateurs de données dans la filière statistique et sur le suivi de la qualité et la communication de l'information correspondante à différents stades des opérations. La FAO s'intéresse de près à la qualité des statistiques agricoles dans FAOSTAT et ne manque pas de diffuser l'information dont elle dispose à ce sujet.

38. La FAO a constaté que les notions élémentaires et outils de base permettant de suivre la qualité et de faire rapport sur la question dans le domaine des statistiques agricoles étaient peu connus et peu utilisés. Elle s'attachera donc : a) à perfectionner les outils de suivi de la qualité et de communication de l'information correspondante concernant tous les aspects des opérations d'établissement de statistiques agricoles; b) à suivre de près la qualité des statistiques agricoles, à faire rapport sur la question et à mieux faire connaître les notions relatives à la qualité des données et au suivi de la qualité dans le cadre d'activités de coopération technique et du programme CountrySTAT.

39. La FAO a été l'une des premières organisations internationales à adopter officiellement les principes régissant les activités statistiques internationales (E/CN.3/2006/13, annexe) mis au point par le Comité de coordination des activités de statistique, et a veillé à rendre FAOSTAT parfaitement compatible avec eux.

VII. Utilisation de la norme SDMX dans le domaine des statistiques agricoles

40. La Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont uni leurs forces pour trouver les moyens d'échanger et de partager plus efficacement les données et métadonnées statistiques entre les organisations internationales, les pays membres, les fournisseurs de données et les utilisateurs de statistiques, et ont parrainé à cet effet l'Initiative SDMX.

41. L'équipe chargée de l'Initiative a publié la première version de la norme SDMX sous forme de norme ISO (ISO/TS 17369:2005) en 2004. La première version portait, entre autres, sur le cadre de référence, le modèle et le langage XML, tandis que la deuxième version, devenue disponible en 2005, avait trait à la prise en charge de métadonnées améliorées et de répertoires de métadonnées, à l'établissement de correspondances entre les structures de données et de métadonnées et les listes de codes et taxinomies connexes, et à la validation des données.

42. La FAO a mis à l'essai la deuxième version de la norme SDMX dans le cadre des activités de normalisation de FAOSTAT et CountrySTAT et a conduit à cet effet un projet expérimental. Ce projet a porté sur deux systèmes CountrySTAT qui partagent le répertoire SDMX de la FAO avec le système RegionSTAT mis au point pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

43. Les activités de normalisation ont consisté à élaborer une définition de la structure des données, ou famille clef, applicable au domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Le répertoire SDMX de la FAO est hébergé par l'Open Data Foundation. Il permet de publier des données et métadonnées à la demande. Il représente également une solution générique intégrée utilisée dans l'architecture d'entrepôt de données des systèmes CountrySTAT, qui repose sur la définition de la structure des données, et permet de fournir des données agrégées au niveau le plus élevé du système RegionSTAT, lequel est lié non seulement aux métadonnées mais aussi aux données primaires qui le constituent.

44. La FAO a présenté son projet expérimental à la communauté internationale à l'occasion de la huitième session du Comité de coordination des activités de statistique (Montréal, 4 et 5 septembre 2006) et de la réunion de l'équipe d'EUROSTAT chargée du projet SODI (SDMX Open Data Interchange) (Luxembourg, 13 et 14 novembre 2006) et en fera de même à l'occasion de la réunion consacrée à la norme SDMX qui se tiendra à Washington du 9 au 11 janvier 2007. Elle entend ainsi faire mieux connaître les avantages que procurent les normes d'échange de données et le rôle que la norme SDMX peut jouer à cet égard.

VIII. Coordonnateurs pour les questions relatives aux statistiques agricoles dans les pays : ministères ou bureaux nationaux de statistique

45. En 2006, la Division de la statistique de la FAO a révisé ses principaux questionnaires annuels sur la production agricole, les prix et l'utilisation des terres (irrigation et engrais) et a décidé de regrouper les demandes de données en adressant quatre questionnaires aux bureaux nationaux de statistique dans le cadre d'un seul envoi, les bureaux ayant ensuite toute latitude pour remplir les questionnaires ou les transmettre aux autorités nationales compétentes. Les bureaux ont été invités à prendre les mesures voulues afin que les questionnaires remplis parviennent à la Division dans les délais prescrits. Auparavant, la Division envoyait séparément les différents questionnaires thématiques à divers interlocuteurs dans les pays, notamment les bureaux de statistique et des services ministériels.

46. Les nouvelles procédures et le rôle de coordonnateur nouvellement confié aux bureaux nationaux de statistique ont reçu un bon accueil dans la plupart des cas. Les taux de réponse ont également beaucoup augmenté, tout comme la quantité et la qualité des données compilées. Seuls quelques pays ont demandé que la FAO continue de transmettre ses communications par l'intermédiaire des services du protocole ou directement aux ministères compétents.

IX. Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

47. La Division de la statistique de la FAO a pris part à l'établissement du rapport de l'Organisation des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2005 et en 2006 en réponse à la demande de l'Assemblée générale et apportera sa contribution au rapport à mi-parcours de 2007. Elle s'est intéressée à deux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire, à savoir la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique, c'est-à-dire la prévalence de la malnutrition, et la proportion des zones forestières, laquelle a trait au maintien d'un environnement durable. La FAO fera également rapport sur deux autres indicateurs relatifs au maintien d'un environnement durable, compte tenu d'un récent examen conduit par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement à la demande de la Commission de statistique et sous la direction de la Division de statistique de l'ONU.

48. Afin de donner suite au colloque scientifique international sur la mesure et l'évaluation des privations alimentaires et de la malnutrition, tenu à Rome en juin 2002, la FAO a apporté des améliorations méthodologiques et affiné les données concernant l'indicateur relatif à la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique; elle adaptera également les méthodes lui permettant d'évaluer les niveaux de consommation alimentaire, les besoins alimentaires, le gaspillage de nourriture et les inégalités d'accès à la nourriture dues au revenu et à des facteurs biologiques, à des fins de suivi mondial. Elle fera rapport sur les améliorations apportées à ses méthodes dans le rapport intitulé *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2007* et les incorporera dans le module consacré aux statistiques de la sécurité alimentaire dans la nouvelle version de FAOSTAT.

49. Dans le cadre de son programme d'enquêtes auprès des ménages, la Division de la statistique de la FAO a aidé les pays à estimer plus précisément la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique et à obtenir d'autres statistiques concernant l'insécurité alimentaire à l'échelon sous-national au moyen des données sur la consommation alimentaire provenant des enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages et d'autres types d'enquêtes auprès des ménages. La Division a lancé trois types d'initiatives à cet effet : a) elle a ouvert des centres nationaux d'enseignement de techniques consistant à dériver les statistiques de la consommation alimentaire à partir des enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, dans le cadre desquels des ateliers de formation régionaux sont organisés à l'intention de 58 pays en Asie, en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie occidentale; b) elle a offert une assistance technique prenant la forme d'une formation sur le tas dans plus de 10 pays d'Asie, d'Afrique et de la Communauté d'États indépendants, les ateliers de formation organisés dans les pays étant financés par des donateurs tels que la Commission européenne (CE) dans le cadre du Programme CE-FAO « Information pour l'Action »; c) elle a ouvert un centre international d'enseignement sur les statistiques de la sécurité alimentaire et de la consommation, situé au siège de la FAO à Rome, qui s'adresse aux pays qui ne bénéficient pas de projets qui leur sont propres ou qui ne participent pas aux centres nationaux d'enseignement dans les régions.

X. Renforcement des capacités et des partenariats dans le domaine des statistiques agricoles

50. La FAO est dotée de quatre organes statutaires qui s'occupent des statistiques agricoles à l'échelon régional et qui se réunissent tous les six mois. Les réunions sont l'occasion de prendre connaissance des nouvelles méthodes et d'examiner l'évolution de la situation au niveau mondial.

51. La FAO organise également des ateliers régionaux et sous-régionaux sur des questions présentant un grand intérêt en ce qui concerne le renforcement des systèmes nationaux de statistiques agricoles. Les ateliers organisés récemment ont porté sur le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010, l'intégration des statistiques agricoles dans les systèmes statistiques nationaux, le cadre sous-tendant CountrySTAT, les métadonnées à utiliser dans les systèmes nationaux de statistiques agricoles et les statistiques de la consommation alimentaire dérivées des enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages.

52. La FAO dispense aussi une formation dans le cadre de projets de pays, notamment une formation sur le tas offerte au personnel national qui participe à l'organisation des recensements et enquêtes et à l'établissement des bilans alimentaires.

53. La FAO a conçu son programme de renforcement des capacités de sorte qu'il complète de façon cohérente les programmes engagés par l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies en vue d'étoffer les capacités statistiques. Il s'inscrit également dans le cadre général des activités du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). La mesure dans laquelle la FAO pourra renforcer les capacités est de plus en plus subordonnée à la disponibilité des ressources, notamment les ressources extrabudgétaires.

XI. Faits nouveaux concernant les statistiques de la pêche¹

54. La FAO collecte, analyse et tient à jour des données sur la pêche de capture et l'aquaculture, la production et le commerce des produits issus de la pêche, l'utilisation et la consommation alimentaire des produits issus de la pêche, le nombre de pêcheurs et la flottille de pêche dans les différents pays. Elle s'est dotée à cet effet de plusieurs bases de données, qui peuvent être consultées sur le Web et dont le contenu est également publié dans des annuaires. La FAO a également organisé ou coordonné des activités aux fins de : a) l'amélioration des systèmes de collecte et de diffusion des données sur la pêche aux échelons national, régional et international; b) l'élaboration de directives et de normes concernant différents groupes en vue d'une plus grande harmonisation.

55. **Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches.** Le Groupe de travail a pour mission de coordonner les programmes statistiques relatifs à la pêche menés par les organes régionaux et les organisations intergouvernementales s'occupant de la pêche. Les organisations qui en sont membres sont au nombre de 15 et leurs rangs augmentent tous les ans. Le Groupe de travail examine les besoins existant en matière de recherche, de formulation de politiques et de gestion et adopte des notions, définitions, classifications et méthodes normalisées aux fins de la collecte et de la compilation des statistiques de la pêche. Il formule également des propositions en vue de la coordination et de la rationalisation des activités statistiques des organisations intergouvernementales. Il a prévu d'examiner les questions suivantes à sa vingt-deuxième session : intégration et harmonisation des bases de données gérées par différentes organisations, statistiques aquacoles, système de suivi du commerce et des prises, classification des navires et des ports, et indicateurs de la qualité des données relatives à la pêche.

56. **Système de surveillance des ressources halieutiques.** Le Système diffuse de façon harmonisée les données en la possession des organisations régionales de gestion de la pêche. Il a été lancé en février 2004 et un site Web a été mis à la disposition du public à l'occasion d'une manifestation organisée en marge de la Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants)

¹ Partie rédigée par le bureau chargé des statistiques de la pêche dans le Département des pêches.

et des stocks de poissons grands migrateurs, tenue à New York du 22 au 26 mai 2006. Le site Web du Système recelait à l'époque quelque 500 fiches d'information sur les ressources et les stocks marins comprenant dans la mesure du possible des renseignements sur la situation et les tendances de ces ressources. Dans le cadre des questions relatives à la conservation et à la gestion des stocks, les participants à la Conférence d'examen ont recommandé que les pays collaborent avec la FAO, individuellement et collectivement, afin de mettre en œuvre et de renforcer le Système de surveillance.

57. Pour que le Système de surveillance soit véritablement utile, il convient de mettre à jour régulièrement l'information qu'il renferme. Les outils de gestion du contenu dont il est doté vont d'un simple éditeur en ligne à tout un ensemble d'outils de conversion des fichiers créés avec Microsoft Excel et Word (par exemple, les rapports d'évaluation des stocks) dans le format utilisé par le Système. On a veillé à laisser aux différents partenaires toute latitude pour diffuser l'information en leur possession sur le site Web du Système. Par l'intermédiaire du secrétariat du Système, la FAO organise des séances de formation afin d'aider les participants à apprendre à se servir des outils d'information qui accompagnent les pages Web du Système. Il est prévu d'améliorer encore les versions linguistiques du Système et de rendre le module d'organisation des tâches plus convivial d'ici à la fin de 2006.

58. **Projet FishCode-STF.** La connaissance de la situation et des tendances de la pêche de capture, notamment les aspects socioéconomiques, est un élément central de la formulation de politiques viables, de la prise de décisions sur des bases rationnelles et de la gestion responsable des pêches. Préoccupée par les lacunes que présentaient les données et les systèmes de collecte d'information sur la pêche dans le monde entier, la FAO a élaboré une stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture². Elle entendait ainsi fournir un cadre pratique pour les améliorations en matière de connaissances et d'interprétation de l'état et des tendances des pêches de capture. Afin d'atteindre les objectifs fixés, elle a lancé le projet FishCode-STP en novembre 2004. Les mesures prévues dans le cadre du projet ont trait à l'élaboration d'un inventaire mondial des stocks de poissons et des pêches, à la mise au point de systèmes de collecte de données sur la pêche artisanale et les pêches multispécifiques, l'élaboration de critères et de méthodes propres à assurer la qualité et la sécurité de l'information, la création de mécanismes de communication et d'échange de l'information, et le renforcement des capacités des pays en développement.

59. Depuis le lancement du projet FishCode-STP en novembre 2004, la FAO a organisé un atelier régional dans chacun des régions et pays suivants : Asie du Sud-Est (en collaboration avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est), Amérique centrale (avec l'Organización del Sector Pesquero y Acuícola del Istmo Centroamericana), région du Pacifique (avec le secrétariat de la Communauté du Pacifique) et Chine (avec le Bureau des pêches du Ministère chinois de l'agriculture et la Société des pêches chinoise). Les ateliers ont principalement porté sur le renforcement des systèmes de surveillance et sur les mesures à prendre.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des pêches, Rome, 24 au 28 février 2003*, FAO, Rapport sur les pêches n° 702 [FIPL/R702(Fr)], annexe H.

XII. Faits nouveaux dans le domaine des statistiques forestières³

60. **Annuaire statistique des produits forestiers.** L'annuaire contient des données annuelles touchant la production, la consommation et le commerce de produits forestiers sur une période de cinq ans et les courants commerciaux sur une période de deux ans. L'annuaire le plus récent, paru en 2006, couvre la période 2000-2004. Il est établi dans le cadre d'une coopération avec les pays qui fournissent la plupart des données sous forme de réponses à des questionnaires normalisés. La FAO, la Commission économique pour l'Europe, EUROSTAT et l'Organisation internationale des bois tropicaux se chargent de la collecte et de l'analyse des données. L'information présentée dans l'annuaire est également disponible en ligne et est mise à jour à intervalles réguliers. La FAO a fait la synthèse de l'information relative aux produits forestiers et a établi une publication parue en 2005 dans laquelle elle a présenté les principales tendances dans les domaines de la production, de la consommation et du commerce pour la période 1960-2003. L'information disponible fait apparaître un essor rapide de la production et de la consommation de produits forestiers dans la région Asie-Pacifique.

61. **Programme d'évaluation des ressources forestières.** À la demande de ses États membres et de la communauté internationale, la FAO surveille régulièrement l'état des forêts de la planète dans le cadre du programme d'évaluation des ressources forestières. L'évaluation la plus récente a eu lieu en 2005 et les résultats en ont été publiés en 2006. Il s'agit d'une évaluation très complète, plus fouillée que celle de 2000, qui met en évidence les changements survenus dans les domaines suivants : l'étendue des ressources forestières, la diversité biologique, la santé et la vitalité des forêts, les fonctions de production des ressources forestières, les fonctions de protection des ressources forestières et les fonctions socioéconomiques. La FAO a déjà commencé les préparatifs de l'évaluation de 2010 et a engagé des consultations au sujet des notions, des méthodes et de la mise en œuvre.

62. En 2004, l'Organisation a établi des statistiques sur les tendances et la contribution du secteur forestier aux économies nationales (notamment au PIB et à l'emploi) pour la période 1990-2000. Ces statistiques illustrent clairement l'évolution du rôle du secteur, notamment les changements régionaux, et sont actuellement élargies à 2005.

63. À sa vingt et unième session, tenue en Inde en avril 2006, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a adopté une proposition tendant à mettre à jour l'étude sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique (document de travail de la FAO n° APFSOS/WP/08). L'étude précédente remontait à 1998 et évaluait les tendances et changements prévus d'ici à 2010. Dans le cadre de la mise à jour, l'analyse ira jusqu'à 2020 et portera sur les mutations susceptibles de se produire dans le secteur forestier au vu des changements plus vastes se produisant dans la région et ailleurs. Il est prévu de commencer l'étude en octobre 2006 et de l'achever en deux ans.

³ Partie rédigée par le bureau chargé des statistiques forestières dans le Département des forêts.

XIII. Statistiques relatives aux ressources

64. On a interrompu la collecte de données pour les statistiques relatives aux ressources en 2003/04 afin d'adapter les méthodes et les cadres statistiques et d'intégrer les classifications internationales, telles que la CPC et le Système harmonisé, et les données provenant d'autres sources internationales et de questionnaires adressés aux pays. Les travaux d'adaptation se sont terminés en 2006 avec l'envoi aux pays de nouveaux questionnaires intégrés sur les ressources relatives aux engrais et aux terres. L'adaptation des méthodes et cadres statistiques employés dans les domaines concernant les machines agricoles et l'agrochimie devrait s'achever en 2007.

65. Statistiques relatives aux engrais. Le nouveau domaine consacré aux engrais repose sur les comptes ressources utilité (intrants-extrants) et couvre les aspects suivants : production, disponibilité au niveau national, utilisation, commerce, prix et métadonnées. La collecte de données effectuée à l'échelon des pays porte sur les produits; il en est de même des données sur les engrais, lesquelles proviennent aussi de sources internationales (Division de statistique de l'ONU, Association internationale de l'industrie des engrais) et sont converties en équivalent nutriments à des fins d'analyse et de diffusion. La structure retenue permet d'obtenir les comptes ressources engrais à divers niveaux d'agrégation, en termes matériels et monétaires.

66. Statistiques relatives aux terres. Le nouveau domaine consacré aux terres couvre les aspects suivants : utilisation des terres et irrigation, et utilisation des terres (plantations, prix et métadonnées). Les méthodes révisées permettent de grouper les données relatives à l'utilisation des terres sur plusieurs niveaux en se fondant sur le système de classification de la couverture des terres mis au point par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en 2005. Les notions retenues dans le cadre de cette classification ont été adoptées et utilisées pour collecter des données auprès des pays en 2006 et serviront à définir la structure de production des comptes ressources terres.

XIV. Statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture

67. La Commission économique pour l'Europe a publié en 2006 le manuel intitulé « Handbook on rural household's livelihood and well-being : statistics on rural development and agriculture household income ». Ce manuel a été établi par l'équipe spéciale chargée des statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture, créée par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques agricoles. Étant donné qu'il porte principalement sur la situation des pays développés et sur des études de cas les concernant, l'on a commencé à rédiger un supplément axé sur les questions intéressant les pays en développement. La FAO joue un rôle de chef de file à cet égard, en collaboration avec la Banque mondiale et dans le cadre de l'équipe spéciale.

XV. Groupe consultatif international sur les statistiques agricoles

68. À l'issue d'une évaluation approfondie des activités statistiques de la FAO en 2001, il a été recommandé d'instituer un groupe international sur les statistiques agricoles. La Commission de statistique a appuyé cette proposition à sa trente-quatrième session en 2003 et depuis la FAO a créé un groupe consultatif international sur les statistiques agricoles, qui s'est réuni à deux reprises, en 2003 et en 2005. La prochaine réunion est prévue en 2007.

69. Le groupe consultatif se compose de membres permanents représentant cinq organismes internationaux (les directeurs des services statistiques d'EUROSTAT, de l'OIT, de l'OCDE, de l'ONU et de la Banque mondiale) et PARIS21, de quatre directeurs généraux des services statistiques de pays développés et de cinq directeurs généraux des services statistiques de pays en développement, les pays permutant tous les deux ou quatre ans. La Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Kenya, les Philippines, le Mexique, la Turquie et les États-Unis d'Amérique sont actuellement membres du groupe consultatif. Le groupe joue un rôle crucial en aidant la FAO à fixer des priorités pour ses activités statistiques. Toutes les parties s'intéressant aux statistiques agricoles ont grandement apprécié les conseils dispensés par le groupe.

70. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques agricoles coordonne également les statistiques agricoles en Europe. Il se compose de représentants de quatre grands organismes, à savoir EUROSTAT, la Commission économique pour l'Europe, la FAO et l'OCDE. À la suite des mutations politiques et économiques qui se sont produites dans les pays d'Europe de l'Est et dans les pays de l'ex-Union soviétique dans les années 90, les organismes internationaux qui s'intéressaient aux statistiques agricoles ont cherché à s'adapter à la nouvelle situation. Ils se sont rendu compte dès le début que la seule option possible était d'intensifier leur coopération de façon structurée et de telle sorte que leurs activités ne se recourent pas, l'idée étant de proposer un programme d'appui adapté aux besoins de pays en transition sur le plan économique et d'aider ceux-ci à s'intégrer aux systèmes statistiques utilisés par d'autres pays de la région. C'est ainsi que le Groupe de travail a vu le jour.

71. En 2005, à l'issue d'un examen consacré aux réalisations du Groupe de travail, il a été décidé d'élargir les attributions du Groupe et de lui confier la question des indicateurs ruraux. Une équipe spéciale chargée des statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture a également été créée. Lors de sa dernière réunion, à Paris, l'équipe spéciale a recensé des domaines dans lesquels elle pourrait intervenir et a également soulevé la question de son cadre institutionnel. Compte tenu du fait que l'OCDE et la Commission économique pour l'Europe ont récemment décidé d'accorder un rang de priorité moins élevé aux statistiques agricoles, la Commission de statistique est invitée à examiner les deux options suivantes :

a) Confier les activités de l'équipe au groupe consultatif international de la FAO sur les statistiques agricoles, lequel compte parmi ses membres la Banque mondiale, l'OIT, EUROSTAT, l'OCDE et la Division de statistique de l'ONU;

b) Créer un groupe d'étude sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture.

XVI. Quatrième Conférence internationale sur les statistiques agricoles

72. La quatrième Conférence internationale sur les statistiques agricoles aura lieu à Beijing du 22 au 24 octobre 2007. Elle sera accueillie par le Bureau national chinois de statistique et parrainée par EUROSTAT, la FAO, l'Institut international de statistique, la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale, la présidence du Comité du programme scientifique étant assurée par la FAO. Elle fait partie d'une série de conférences internationales sur les statistiques agricoles qui s'inscrivent dans le cadre mis au point par le Comité des statistiques agricoles de l'Institut international de statistique.

73. La Conférence aura pour thème principal le renforcement de l'intégration et de l'analyse statistiques. Le Comité du programme scientifique a établi un projet de programme et y mettra la dernière main au début de 2007 en vue d'une large diffusion. Les participants examineront des questions fondamentales touchant le renforcement des statistiques agricoles dans le cadre d'un système national de statistique intégré. Ils confronteront leurs vues afin de mieux cerner les relations entre les questions économiques, sociales, politiques et géographiques relatives au développement rural et la réduction de la pauvreté, et de recenser et mettre au point les principaux indicateurs dont les décideurs ont besoin pour formuler des politiques. Afin de promouvoir une plus large utilisation des statistiques agricoles, les participants souligneront à quel point il importe d'harmoniser les statistiques et de pouvoir les comparer d'un pays à un autre. On trouvera des renseignements sur la quatrième Conférence internationale sur le site Web géré par le Bureau national chinois de statistique (<<http://www.stats.gov.cn/english/icas>>).

74. La conférence précédente, qui a eu lieu à Cancun (Mexique) en novembre 2004, était principalement consacrée à la mesure des indicateurs de l'agriculture durable, l'accent étant mis sur le développement rural. Quelque 300 personnes y ont participé.

XVII. Points sur lesquels la Commission est invitée à se prononcer

75. **La Commission est invitée :**

1. À examiner les nouvelles exigences dans le domaine des statistiques agricoles et à formuler des conseils concernant les orientations et activités futures.

2. À examiner les travaux de la Division de la statistique de la FAO visant à perfectionner la base de données mondiale sur les statistiques alimentaires et agricoles, FAOSTAT, et à rapprocher les statistiques nationales, régionales et mondiales au moyen de RegionSTAT et CountrySTAT. La Commission souhaitera peut-être faire des observations et des propositions sur la voie à suivre dans ce domaine et dans le cadre d'initiatives analogues de nature à faciliter l'obtention de statistiques de qualité comparables d'un pays à un autre et répondant aux besoins des utilisateurs aux échelons national et international.

3. À saluer la contribution de la FAO à la révision et à la mise à jour des classifications internationales et à approuver les mesures prises par l'Organisation afin de faire cadrer ses propres classifications avec les classifications internationales.

4. À appuyer l'initiative de la FAO tendant à intégrer les recensements agricoles avec d'autres recensements et enquêtes, notamment les recensements de la population et des logements.

5. À faire connaître ses vues sur l'importance qu'il y a à disposer de normes de qualité et à veiller à leur application. Elle souhaitera peut-être saluer et encourager les mesures prises par la FAO et d'autres organismes internationaux qui s'attachent à améliorer la qualité des données en collaboration avec le Comité de coordination des activités de statistique.

6. À saluer les mesures prises par la FAO afin de contribuer à la mise au point et à l'adoption de normes internationales relatives à l'échange de données et métadonnées en général et à l'Initiative SDMX en particulier.

7. À réaffirmer à quel point il importe de tenir informés les bureaux nationaux de statistique et de les associer aux activités de compilation de statistiques menées par les organismes internationaux, et à saluer les efforts que fait la FAO pour faire des bureaux nationaux de statistique ses principaux interlocuteurs en matière d'activités statistiques nationales. La Commission souhaitera peut-être rappeler aux bureaux nationaux de statistique qu'il leur incombe d'assumer cette fonction, même si cela représente un surcroît de travail.

8. À noter la contribution de la FAO à la surveillance de la faim à l'échelon mondial dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et dans le prolongement du Sommet mondial de l'alimentation. La Commission souhaitera peut-être également prendre acte et se déclarer en faveur de l'appui apporté par la FAO au renforcement des capacités dans les pays aux fins de l'estimation des indicateurs concernant la faim et l'insécurité alimentaire à l'échelon sous-national, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial de la faim, appui qui prend la forme d'ateliers régionaux de formation, d'une assistance technique, d'une formation en cours d'emploi et de la participation des pays au centre international d'enseignement à Rome.

9. À envisager de maintenir le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques agricoles et à examiner les avantages et les inconvénients des deux options susmentionnées pour inscrire dans un cadre institutionnel les activités exercées jusqu'à présent par l'équipe spéciale.